



Ville de Genay:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/16

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 mars 2024

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 21 mars 2024**

*Présents :* Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCMITT, Mme PILLON arrivée à 21h09.

*Absents excusés ayant donné procuration :* Mme LAURENT, pouvoir à M. HELOIRE ; M. ANDRZEJEWSKI Grégory, pouvoir à Mme LAMY, M. FOUGERE, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Représentés : 4

**Votants : 29**

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

### **Attribution de la contribution 2024 au CCAS**

*Rapporteur : Mme LAMY*

Il est rappelé que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de l'Action sociale et des familles, le Conseil municipal a la possibilité de voter une subvention du budget principal à destination du budget du CCAS.

Ainsi que présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire eu sein du Conseil d'Administration du CCAS en date du 8 mars dernier, le besoin de financement du CCAS est estimé pour cette année 2024 à 12 000 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 12.000 € au budget 2024 du CCAS ;
- **DIT** que les crédits seront pris sur le compte 657362 du budget principal 2024.

Délibération n°DEL2024/16

Envoyé en préfecture le 23/03/2024

Reçu en préfecture le 23/03/2024

Publié le

ID : 069-216902783-20240321-2024\_16DELFI-DE



VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*La Secrétaire, Nadine PIN*

*Acte certifié exécutoire après*  
*- transmission en Préfecture le 22 mars 2024*  
*- publication sur le site internet de la Ville le 22 mars 2024*

*Pour Extrait Conforme,*  
*Le Maire, Valérie GIRAUD*

